

Synthèse des principales évolutions du règlement sportif Water-Polo 2026-2027

La synthèse ci-dessous reprend les dispositions inscrites en rouge dans le règlement

Engagement des clubs et sécurisation des championnats

Évolution	Conséquence principale
Mise en place d'une procédure d'engagement en trois temps : • Pré-engagement, • Diffusion d'un programme sportif prévisionnel • Confirmation de l'engagement	Limite le retrait d'une équipe d'un championnat après la diffusion du calendrier. L'organisation des championnats pourra être adaptée au nombre réel de clubs participants
L'engagement devient définitif à la publication du calendrier officiel	Tout retrait après cette date est considéré comme un forfait général et entraîne la pénalité financière correspondante
Un club doit être à jour de ses droits d'engagement et pénalités	À défaut, son engagement peut être refusé

Les obligations de formation

Un club accédant pour la première fois en N2 dispose de deux saisons pour se mettre en conformité.

À compter de la saison 2027-2028, le non-respect des obligations d'équipes jeunes entraînera un retrait de point au début du championnat de l'équipe première seniors.

Calendrier et programmation des rencontres

Une modification du calendrier ne peut pas justifier la non-application des pénalités prévues par le règlement financier.

Dans un championnat aller-retour, les deux rencontres entre les mêmes clubs ne peuvent pas être organisées chez le même club.

Arbitrage

Le parcours d'accès au titre d'arbitre fédéral est formalisé :

- Délivrance du titre d'Arbitre fédéral stagiaire après réussite à un événement certifiant ;
- Validation préalable des conditions d'admissibilité par le référent territorial ou proposition directe par le Cercle de compétences ;
- Délivrance du titre d'Arbitre fédéral après au moins une année d'exercice durant laquelle il aura pu être évalué.

Trophée Alice Milliat et Pierre Garsau

Tous les clubs engagés en Élite féminine et masculine participent à la compétition.

La nouvelle formule comprend :

- Une phase de qualification à élimination directe en deux tours pour les clubs classés à partir de la 3^{ème} place de la saison précédente (plus les clubs promus)
- Une phase finale à quatre avec les clubs classés 1er et 2e de la saison précédente et les deux clubs qualifiés.

Nouvelle compétition : Coupe de la Fédération

Compétition masculine

La Coupe de la Fédération concerne les clubs du niveau régional à la N1.

Elle comprend trois niveaux :

- Une phase organisée par les Ligues pour les clubs régionaux et de N3 ;
- Une phase inter-Ligues gérée par la FFN ;
- Une phase nationale avec entrée progressive des clubs de N2 et de N1.

Les clubs de N1 et N2 ont l'obligation de participer.

L'équipe évoluant dans la division la plus basse reçoit la rencontre.

Les droits d'engagement sont calculés selon le nombre de tours disputés.

Compétition féminine

Une Coupe de la Fédération féminine est créée pour les clubs régionaux, de N1 et d'Élite non qualifiés pour le Trophée Alice Milliat. Sa formule définitive dépendra du nombre de clubs engagés.

Coupes de France des Ligues et compétitions territoriales

Les Coupes de France des Ligues concernent les catégories U13, U15 et U17 garçons, ainsi que les U15 filles.

Une Ligue doit engager une sélection dès lors qu'elle organise un championnat régional regroupant au moins cinq équipes dans une catégorie permettant la participation des joueurs concernés.

Le non-engagement entraîne une pénalité financière.

Ces compétitions sont intégrées au Projet de Performance Fédéral. Pour les U15 garçons, U17 garçons et U15 filles, le nombre de joueurs non sélectionnables en équipe de France est limité à deux par sélection de Ligue.